

Arrêté 186/2026

Fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'ingénieur territorial alinéa 2

Session 2026

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n°2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie

Vu l'arrêté n° 259/2025 portant ouverture de l'examen professionnel par voie de promotion interne au grade d'ingénieur territorial alinéa 2,

Vu le PV du tirage au sort de la catégorie A de la Commission Administrative Paritaire en date du 28 novembre 2024, pour les années 2025 et 2026,

Vu le courrier du CNFPT en date du 09/10/2025 désignant son représentant au sein du jury,

Vu qu'il y a eu lieu de nommer le jury souverain de l'examen professionnel,

Vu qu'il faut désigner des examinateurs complémentaires,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury souverain de l'examen professionnel d'ingénieur territorial, alinéa 2 est fixé ainsi qu'il suit :

Elus locaux

Claude CRAYSSAC, maire de Valence d'Albigeois (81), Président du jury,
Stéphanie NADAI PUECH, maire de Fayssac (81), Président suppléant du jury.

Fonctionnaires territoriaux

Gilles SERE, Directeur général adjoint Cadre de vie et Directeur des services, mairie de Cugnaux, représentant désigné par le CNFPT,

Carine FIEU, ingénieur principal Communauté d'agglomération Castres Mazamet, représentante de la catégorie A, Commission administrative paritaire,

Personnes qualifiées

Catherine MONCET, ingénieur en chef, DSG du Syndicat départemental d'électrification du Tarn (81)
Franck BARTHELEMY, ingénieur en chef hors classe, Directeur des bâtiments et ressources techniques, Conseil départemental du Tarn (81),

Article 2 : La liste des examinateurs qui s'adjoignent aux membres du jury pour participer à l'épreuve d'entretien est établie conformément au document ci-annexé.

Article 3 : L'épreuve d'entretien se déroulera dans les anciens locaux du Centre de Gestion du Tarn entre le 29/06 et le 03/07/2026.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn.

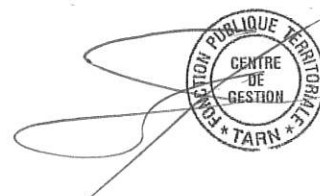
Fait à Albi, le 27/05/2026

Le Président,
Sylvian CALS

Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que "la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai".



Mis en ligne le 01/06/2026

Liste des examinateurs complémentaires

(Arrêté n° 186 du 27/05/2026)

Alaric BERLUREAU, ingénieur principal, détaché DGS mairie de Saint-Sulpice-La-Pointe (81)

Thomas BREINIG, ingénieur principal, Directeur du SMIVAL, Saint Sulpice sur Lèze (31)

Caroline BREUILLARD, maire de Donnazac (81)

Séverine GRANIOU-PROUDHOM, ingénieur principal, Toulouse Métropole (31)

Emmanuel JOULIE, maire de Labastide Saint-Georges, Conseiller départemental du Tarn

Stéphane LAVERGNE, ingénieur hors classe, Toulouse Métropole (31)

Frédéric MITON, ingénieur principal, Communauté de communes Sor et Agout (81)